

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chanel Berthiaume

<https://www.cadre21.org/membres/15f5e75720c8954281b7a90a>

Date d'obtention : 2022-11-25 16:02:42

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cela permet une uniformisation dans l'application de la démarche .

Limitation rapide de la circulation de photo / vidéo de la victime.

Limiter les répercussions négatives de tels incidents pour l'école et les familles.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Suivre le protocole plutôt que d'y aller avec intuition

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder le contenu

Être objectif en se basant sur les faits

Nommer que le respect de la confidentialité est de rigueur

Encourager la victime en lui disant qu'elle s'en sortira

Consulter la police si un adulte est impliqué